

qu'il permet la perception des revenus à un coût moindre que sous l'ancien régime et qu'il n'entrave pas la production.

Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.

Sur la motion de l'honorable M. Campbell, le Sénat s'ajourne à sept heures et demie.

SÉANCE DU SOIR

L'honorable M. Burnham du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé des impressions du Parlement présente le seizième rapport de ce comité. Sur la motion de l'honorable M. Burnham, appuyé par l'honorable M. Skead, le rapport est adopté.

Le greffier de la Chambre des communes apporte un message et un projet de loi concernant la procédure et autres questions relatives au droit pénal. On demande au Sénat de l'adopter.

Sur la motion de l'honorable M. Campbell, appuyé par l'honorable M. Kenny, il est ordonné que le dit projet de loi soit rayé de l'ordre du jour.

Le Sénat reçoit également une mesure, concernant les brevets d'invention, qui est lue pour la première fois. Et un message accompagné d'un projet de loi en vue d'accorder à Sa Majesté certaines sommes pour payer les dépenses du service public au cours des années financières se terminant respectivement le 30 juin 1868 et 30 juin 1869, ainsi qu'à d'autres fins qui se rattachent au service public. On demande au Sénat de l'adopter.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Ordre est donné de suspendre l'article 42 du Règlement pour ce projet de loi. Celui-ci est lu pour les deuxième et troisième fois et adopté. Il est renvoyé à la Chambre des communes à qui le Sénat annonce qu'il a adopté le projet de loi sans amendement.

L'honorable M. Chapais présente au Sénat un rapport du ministre de l'Agriculture pour le semestre se terminant le 1^{er} juillet 1867.

Première lecture d'un projet de loi de la Chambre des communes sur les compagnies d'assurance.

On suspend l'article 42 du Règlement; la mesure est lue pour les deuxième et troisième fois et adoptée. Il est ordonné qu'elle soit renvoyée à la Chambre des communes et

qu'on informe celle-ci que le Sénat a adopté la mesure sans amendement.

Le greffier de la Chambre des communes apporte un message et un projet de loi relatif aux dépositions au Canada dans les causes civiles et pénales instruites devant les tribunaux de tous les Dominions de Sa Majesté ou de tout pays étranger.

La Chambre des communes a adopté cette mesure avec plusieurs amendements et elle demande au Sénat de l'adopter aussi.

Il est ordonné que le greffier informe la Chambre des communes que le Sénat accepte les amendements au projet de loi et qu'il n'en propose pas d'autres.

Le greffier de la Chambre des communes apporte un message et un projet de loi sur la falsification, le parjure et l'intimidation relativement aux assemblées législatives et aux lois des provinces. Il informe le Sénat que la Chambre a adopté la mesure avec plusieurs amendements et elle demande au Sénat de l'adopter. Il est ordonné que le greffier annonce à la Chambre des communes que le Sénat accepte les amendements à la mesure et qu'il n'en propose pas d'autres.

L'honorable M. Campbell, ministre des Postes, renseigne longuement le Sénat sur le service postal dans les Maritimes au cours de la prochaine saison de navigation. On semble généralement satisfait.

L'honorable M. Ryan veut demander au ministre des Postes s'il est vrai, comme on vient de le lui dire, que la Chambre des communes a adopté une motion, à la demande du député d'Argenteuil, l'honorable M. Abbott, selon laquelle on fermerait le dimanche le canal de Grenville à Carillon. Il est odieux d'appliquer ces règlements seulement dans la province de Québec et de nuire ainsi aux divertissements inoffensifs et au commerce de ces habitants. Il est très pénible d'être arrêté en voyage du samedi à minuit au lundi. En outre, aucun navire en Angleterre (pays dont nous devrions nous inspirer) ne cesse de naviguer le dimanche. Le sénateur a beaucoup de respect pour le jour du Seigneur, autant que tout autre, espère-t-il, mais il pense que c'est pousser les choses un peu trop loin.

Les sénateurs Campbell, Macpherson et Price interviennent, puis le Sénat s'ajourne au vendredi suivant.